



**DEPARTEMENT DU VAR**  
Arrondissement de DRAGUIGNAN

**MAIRIE DE GRIMAUD**

**DECISION DU MAIRE**

N° 2022 – 271

**Portant approbation d'un avenant n°1 au marché de fournitures et services  
Location longue durée de véhicules**

**Le Maire de la Ville de GRIMAUD (Var),**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales** et notamment son **article L.2122-22** relatif aux attributions exercées par le Maire par délégation du Conseil Municipal,

**Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-04-118 en date du 29 septembre 2020**, accordant délégation au Maire de Grimaud pour prendre toute décision dans les domaines restrictivement énumérés par l'article L.2122-22 susvisé,

**Vu le Code de la Commande Publique et notamment sa deuxième partie relative aux marchés publics,**

**Vu le marché public n°18-041-00-MR** notifié le 20 septembre 2018, afférent à la location longue durée de véhicules,

**Considérant** la nécessité de prolonger la durée de location des deux véhicules en raison des délais nécessaires à la réception de nouveaux véhicules dans le cadre d'une nouvelle procédure de mise en concurrence,

**Considérant** que ces modifications impactent le kilométrage des véhicules et les loyers mensuels, sans bouleverser l'économie du marché,

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : d'approuver les termes de **l'avenant n°1** au marché public entre la Commune et la société LEASE PLAN France LOC ACTION sise 274 avenue Napoléon Bonaparte à RUEIL MALMAISON (93562) portant sur **la location longue durée de véhicules**.

Article 2 : **Le présent avenant modificatif prolonge la durée de location des deux véhicules** objets du contrat dans les conditions suivantes :

- Le kilométrage total souscrit du véhicule FORD RANGER immatriculé FC 060 VB reste fixé à **80 000 km**, sa durée de location est **prolongée de 4 mois** et son loyer mensuel total ramené **de 747.53 €** (sept cent quarante-sept euros et cinquante-trois centimes) à **730.89 €** (sept cent trente euros et quatre-vingt-neuf centimes) **sur la durée de location complète**.
- Le kilométrage total souscrit du véhicule FORD RANGER immatriculé FD 695 XG est porté de 40 000 à 60 000 km, sa durée de location est prolongée de 2 mois et son loyer mensuel total porté de 566.42 € (cinq cent soixante-six euros et quarante-deux centimes) à 589.72 € (cinq cent quatre-vingt-neuf euros et soixante-douze centimes) **sur la durée de location complète**.

Article 3 : Le présent **avenant** entrera en vigueur **à compter de sa notification au titulaire** du marché public.

Article 4 : Les autres clauses et conditions du marché initial demeurent inchangées, tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant n° 1.